

PROTOCOLE DE SECURITE

CHARGEMENT / DECHARGEMENT Art R4515-4 à R4515-11

Entreprise Extérieure : Adresse :	Contact Entreprise Utilisatrice : Quartz d'alsace ☎ : 03 88 06 24 44
Nom interlocuteur : ☎ :	Horaires d'ouverture : 06H00 à 16H00
Nom des sous-traitants :	N° d'appel : Bascule : 03 88 06 24 37
Nature des travaux sous-traités :	Opération : <input type="checkbox"/> Chargement <input type="checkbox"/> Déchargement

RISQUE	MESURES DE PREVENTION
Circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du plan de circulation et de la signalisation • Priorité aux engins et Vitesse limitée à 10 km/h • Accès restreints aux zones chargement/déchargement • Interdiction de se placer derrière un engin • Arrêt obligatoire pour utilisation du téléphone ou de la CB
Avant chargement	<ul style="list-style-type: none"> • Le chauffeur doit obligatoirement s'arrêter au panneau STOP • Ensuite il emprunte le chemin piétonnier pour se rendre au local du Pont - Bascule où le responsable d'expédition lui donne les instructions.
Retournement	<ul style="list-style-type: none"> • Circulation benne levée interdite • Vérifier l'équilibrage et/ou la stabilité du chargement
Chargement de sable en vrac	<ul style="list-style-type: none"> • Emplacement et chargement sous autorité du responsable d'expédition • Respect du PTAC/PTRA
Autres chargement	<ul style="list-style-type: none"> • Emplacement et chargement sous autorité du responsable d'expédition. • Assurer la stabilité (calage) et l'arrimage de la charge. • Respect du PTAC/PTRA et vérifier la gabarit
Déchargement matériaux : Sables et Gravier	<ul style="list-style-type: none"> • Déchargement sur autorité du responsable d'expédition. • Ne lever la benne que sur une aire plane et stable • Levage de benne interdit sous une ligne électrique
Déchargement autres : GNR. Gaz propane	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation obligatoire au bureau d'expédition • Déchargement sous autorité du responsable de production.

VEHICULE	BENNE	MANUTENTION	MARCHANDISE	CONDITIONNEMENT
<input type="checkbox"/> Semi-remorque	<input type="checkbox"/> Remorque/Benne	<input type="checkbox"/> Engin	<input type="checkbox"/> Matériaux	<input type="checkbox"/> Vrac
<input type="checkbox"/> Camion PL	<input type="checkbox"/> Plateau	<input type="checkbox"/> Chariot élévateur	<input type="checkbox"/> GNR	<input type="checkbox"/> Colis palettisé
<input type="checkbox"/> Camionnette	<input type="checkbox"/> Citerne		<input type="checkbox"/> Gaz propane	<input type="checkbox"/> Big-bag
	<input type="checkbox"/> Savoyarde			

OBLIGATIONS DU TRANSPORTEUR

- Faire respecter ce protocole à tous ses chauffeurs
- Déclarer tout sous-traitant, même ponctuel à l'EU
- Informer son sous-traitant des mesures de ce protocole



Accord Entreprise Extérieure

NOM Prénom et Visa :

Accord entreprise Utilisatrice

NOM Prénom et Visa :

EN CAS D'ACCIDENT

AVERTIR IMMEDIATEMENT DES SECOURS

Pompiers : 18 ou 112 Samu : 15

Ou en composant le :

Préciser :

- Le lieu de l'accident
- Les circonstances de l'accident
- Le nombre de victime
- L'état des victimes

NE JAMAIS RACCROCHER LE PREMIER

Prévenir les secouristes de l'entreprise

Envoyer une personne au devant des secours

S'assurer que l'alerte a bien été donnée

Donner l'alerte

EN CAS D'INCENDIE

▪ RESTEZ CALME

▪ Prévenir le personnel de l'entreprise

Ou composer le :

▪ Utilisez les extincteurs appropriés à disposition ou du sable pour étouffer le feu

▪ Evacuer si le sinistre ne peut être circonscrit

▪ Avertir les secours : **Pompiers : 18 ou 112**